

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Communauté Territoriale  
Sud Luberon

Date de publication : [14/02/2024](#)

Séance du 1er février 2024

Date de convocation : 25 janvier 2024  
Date d'affichage : 25 janvier 2024

Nombre de membres :  
Afférents au Conseil Communautaire : 41  
En exercice : 41  
Qui ont pris part à la délibération : 32  
Nombre de voix exprimé : 37

L'an deux mille vingt-quatre et le premier février,

À dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Communautaire de cette Communauté de Communes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Robert TCHOBDRÉNOVITCH, Président,

**Présents** : Robert Tchobdrenovitch, Pierre Aubois, François Bonnet, Jean-Luc Borel, Jean-Marc Brabant, Romain Brette, Alain de Villebonne, Mariane Domeizel, Rose-Marie Dumontier, Marc Duval, Mylène Garcin, Alain Gouirand, Jean-Paul Grouiller, Alain Gueydon, Marc Jaubert, Geneviève Jean, Samantha Khalizoff, Franck Laroche, Séverine Maugan-Curnier, Eve Maurel, Josianne Maurin, Karine Mouret, Jacques Natta, Thomas Nervi, Josiane Panattoni, Sandrine Pereira, Joëlle Richaud, Grégory Risbourg, Jean-Louis Robert, Serge Robin, Richard Rouzet et Catherine Serra ;

**Procurations de** : Emilie Bastié à Jean-Marc Brabant, Valérie Grange à Marc Jaubert, Nicolas Salerno à Séverine Maugan-Curnier, Nathalie Lebouc à Alain Gouirand, Bernadette Vitale à Robert Tchobdrenovitch.

**Absents et excusés** : Céline Alarçon, Anne-Marie Dauphin, Géraud de Sabran-Pontevès et Philippe Egg,

Karine Mouret est nommée secrétaire de séance

Objet de la délibération n°2024-001  
Budget Général 2023 - Restes à réaliser

Rapporteur : Robert Tchobdrenovitch

Vu le Code Général des Collectivités Locales, notamment l'article R. 2311-11 ;

Vu l'instruction budgétaire M57 applicable aux EPCI ;

Vu les statuts de COTELUB.

Considérant ce qui suit :

Les restes à réaliser de la section d'investissement arrêtés par Monsieur le Président à la clôture de l'exercice 2023 correspondent aux dépenses engagées non mandatées et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre du budget de 2023.

Le détail de ces restes à réaliser est présenté en annexe.

Il s'élève à un total de 4 906 383,52 € pour les dépenses d'investissement.

Monsieur le Président propose au conseil communautaire :

- De valider l'état des restes à réaliser tel que :
  - ✓ Le montant en investissement «dépenses» est de 4 906 383,52 €, le détail par opération figure en annexe,

- De l'autoriser à réaliser toutes démarches et signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le conseil communautaire ouï cet exposé et, après en avoir délibéré, décide :

- De valider l'état des restes à réaliser tel que :
  - ✓ Le montant en investissement «dépenses» est de 4 906 383,52 €, le détail par opération figure en annexe,
- D'autoriser Monsieur le Président à réaliser toutes démarches et signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an susdits

Par :

37 voix POUR

Unanimité des suffrages exprimés

Karine Mouret  
Secrétaire de séance



Robert Tchobdrenovitch  
Président

